

Objet : CORONAVIRUS : Conduites à tenir – Gestion des interventions auprès de cas suspects / confirmés

Bonjour,

Vous trouverez ci-après des précisions sur les **conduites à tenir** dans le cadre de l'épidémie en cours pour la **gestion des interventions auprès de cas suspects / confirmés**.



CONSIGNES AUX INTERVENANTS

Nous avons adressé quatre logimail aux aides à domicile pour les informer sur :

- Les **mesures d'isolement et de protection en cas d'intervention auprès d'un usager cas possible / confirmé** ;
- La **diffusion de l'information entre professionnels** du domicile ;
- Le **nettoyage des locaux**.



SUITES A DONNER A L'INFORMATION DE CAS SUPECTS / CONFIRMES

Il vous appartient, **lorsqu'un intervenant à domicile vous informe de symptômes chez un usager**, de :

- Veiller à ce que l'aide à domicile intervenant **préviene le médecin traitant ou le SAMU centre 15** si cette personne présente des signes de gravité ;
- **Prévenir le proche aidant de la personne** en lui demandant d'informer tous les professionnels en charge de la personne ;
- **Joindre également par mail ou téléphone les autres aides à domicile** dont il a les coordonnées pour partager cette information ;
- **Si vous ne disposez pas des coordonnées du proche aidant et des autres aides à domiciles, vous devez demander à l'aide à domicile intervenant de laisser un mot dans le carnet de liaison** ou sur une feuille libre au domicile.

Il convient en matière de **planification des prestations** de :

- **Réduire les interventions au domicile** de cas suspects / confirmés **aux seuls actes essentiels, y compris la désinfection** des locaux ;
- **Limiter** autant que possible **le nombre d'intervenants différents** afin de préserver tout risque de diffusion.

Merci de transmettre l'information à la Coordinatrice des Ressources Humaines de votre secteur ainsi qu'à Sylvie MARTIN.



IDENTIFICATION DES CAS CONTACTS

Il faut également **identifier et répertorier dans le tableau les personnes contact** :

- En cas **d'usagers suspects / confirmés** :

Les cas contacts sont les **aides à domicile intervenus à domicile, sans masque, depuis la veille de l'apparition des symptômes.**

- En cas **d'usagers ayant dans leur entourage des personnes confirmées** et ayant eu des **contacts proches** avec eux **depuis l'apparition de leurs symptômes** :

Les **cas contacts** sont les **aides à domicile intervenus à domicile, sans masque, depuis la date de la visite à domicile des personnes confirmées alors qu'elles présentaient des symptômes.**

- En cas **d'aides à domicile confirmé** :

Les **cas contact** sont les **usagers chez qui l'aide à domicile est intervenu depuis la veille de ses symptômes.** Il s'agit également des **éventuels collègues** ou autres professionnels **avec lesquels le salarié aurait eu des contacts proches** depuis la veille de l'apparition de ses symptômes (intervention en binôme).



GESTION DES CAS CONTACTS

En cas d'identification de **salariés cas contacts**, il convient de :

- les en **informer** ;
- leur **communiquer les mesures de précaution** précisées ci-dessous ;
- leur **remettre des masques** qu'ils devront porter lors de toutes leurs **interventions sur les 14 jours prochains jours.**

ATTENTION, afin d'éviter toute pénurie, le **nombre de masques doit être limité à 2 à 3** par jour et par salarié. Les **masques doivent être portés pendant 4 heures consécutives, sans retrait**, hors interruption de travail.

Un logimail a été adressé aux aides à domicile la semaine dernière pour leur transmettre les consignes sur la bonne utilisation des masques.

Une commande de **matériel de protection complémentaire** est en cours et devrait arriver en milieu de semaine (charlottes, sur-chaussures et tabliers jetables).

Cet équipement sera à remettre aux aides à domicile **uniquement pour leurs interventions pour des actes essentiels auprès d'usagers confirmés.**

En cas d'identification **d'usagers contacts**, il convient :

- d'en **avertir à l'idéal leurs aidants** (enfants, proches...), **à défaut les usagers** ;
- leur **communiquer les mesures de précaution** précisées ci-dessous ;

- d'en **informer ou faire informer par les aidants les médecins traitants des usagers** concernés ;
- **éventuellement, informer les salariés intervenant afin qu'elles surveillent l'apparition de symptômes** lors de leurs interventions.

Les informations suivantes sont à communiquer aux salariés et usagers contacts :

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE PENDANT 14 JOURS ?

- Vous devez obligatoirement surveiller votre état de santé ;
- À domicile, éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial ou, à défaut, portez un masque chirurgical ;
- Prenez votre température pendant 14 jours, matin et soir, à l'aide d'un thermomètre ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...)
- Notez les noms et coordonnées des personnes avec lesquelles vous pourriez avoir été en contact proche au cours des 14 jours du suivi malgré votre isolement à domicile ;
- Surveillez également l'état de santé de vos enfants ;
- Lavez-vous les mains régulièrement (ou utilisez une solution hydro alcoolique) et veillez à ce que vos enfants le fassent aussi.

QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE OU DE TOUX OU SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN PENDANT LA PÉRIODE DE SUIVI ?

- En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé ;
- Contactez rapidement votre médecin traitant ou le 15 en signalant le contact avec un cas confirmé de COVID-19 ;
- Évitez tout contact avec votre entourage, isolez-vous et si vous n'en portez pas déjà, mettez un masque ;
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

La mobilisation de l'ensemble des équipes est essentielle pour gérer cette crise d'ampleur. Nous comptons sur votre stricte application des consignes communiquées. Nous ne doutons pas que dans cette période exceptionnelle chacun saura faire preuve de la compréhension et de l'adaptation nécessaires.

Merci à tous pour votre implication auprès des personnes fragiles que nous accompagnons,

Bien à vous

Sarah ETIEVE et Sylvie MARTIN
Directrice et Responsable du SAAD
Fédération Familles Rurales de l'Indre